

Laboratoire agréé par le Ministère de la Santé

Draguignan, le 03/10/2025

Destinataire :

MAZZOLINI ANDREE
113 BD CHARLES LIVON
13007 MARSEILLE 7EME ARRONDISSE

Rapport d'essai définitif

Numéro Labo : 2025.14504-1-1

Déposé le.....: **25/09/2025 12:55**
Prélevé le.....: **25/09/2025 09:10** par DEVOUGE CLEMENT
Méthode de prélèvement...: FD T 90-520 (c)
Motif de prélèvement.....: Autosurveillance
Type de prélèvement.....: Eau sans traitement OU nature du traitement non communiquée
Type d'analyse.....: Analyse de mise en distribution (P1) + bactéries sulfito-réductrices + COT
Date début d'analyse: 25/09/2025
Commune du point.....: LE VAL
Nom du point: quartier Réal Martin 2736 route de Barjols
Localisation du point.....: CUISINE - EVIER

Analyses	Normes et méthodes	Résultats	Référence qualité	Limite qualité
<i>Conditions de prélèvement</i>				
Démontage avant prélèvement		Oui		
Méthode de désinfection du point de prélèvement		Flambage		
Type de point de prélèvement		Robinet équipé d'un mitigeur		
Méthodologie purge avant prélèvement		Avec purge		
<i>Paramètres Terrain</i>				
Chlore libre	NF EN ISO 7393-2(c)	< 0.05 mg/l Cl2		
Chlore total	NF EN ISO 7393-2(c)	< 0.05 mg/l Cl2		
pH terrain	NF EN ISO 10523(c)	7.2 unités pH	entre 6,5 et 9	
Température de l'eau au moment du prélèvement	Mode op. interne PRO-PRE-001(c)	17.8 °C	25	
<i>Microbiologie</i>				
Bactéries aérobies revivifiables après 72h à 22°C	NF EN ISO 6222(c)	> 300 UFC/ml	< variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle	

(c) : Essais et / ou prélèvements couverts par l'accréditation COFRAC. L'accréditation de la section essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

S) Essais réalisés par le laboratoire CARSO-LSEHL sur le site de Vénissieux (n° portée 1-1531)

Il contient 3 page(s). La reproduction partielle de ce rapport et la référence à l'accréditation du laboratoire sont strictement interdits. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Les conclusions réglementaires sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Les données concernant la réception, la conservation, le traitement pré-analytique, le traitement analytique et les incertitudes sont transmises sur demande. Ce rapport n'est valable que signé par une personne habilitée. Lorsque le prélèvement est réalisé par le client ou son mandataire, le LDAI83 ne peut être tenu pour responsable de l'exactitude des données fournies par le client et reportées sur le rapport d'essais.

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR – Tel: 04.83.95.32.30 - Ldai83@var.fr
Site de dépôt et d'analyses : 375, rue Jean Aicard - 83300 DRAGUIGNAN - Site de dépôt : 6, Avenue François Cuzin - 83000 TOULON

N° labo :
2025.14504-1-1

Modèle:
B.HY_01
Version :
08



Laboratoire agréé par le Ministère de la Santé

Draguignan, le 03/10/2025

Analyses	Normes et méthodes	Résultats	Référence qualité	Limite qualité
Bactéries aérobies revivifiables après 48h à 36°C	NF EN ISO 6222(c)	> 300 UFC/ml	< variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle	
Bactéries coliformes	NF EN ISO 9308-1 sept 2000(c)	< 1 UFC/100 ml	<1	
Escherichia coli	NF EN ISO 9308-1 sept 2000(c)	< 1 UFC/100 ml		<1
Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2(c)	<u>6</u> UFC/100 ml		<1
Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs	NF EN 26461-2(c)	<u>2</u> UFC/100 ml	<1	
Paramètres physico chimiques de base				
Conductivité électrique brute à 25°C	NF EN 27888 Conductimétrie (S)	<u>2 465 (*)</u> µS/cm	entre 200 et 1100	
Chlorures	NF EN ISO 10304-1 Chromatographie ionique(c)(S)	24 mg/l Cl-	250	
Sulfates	NF EN ISO 10304-1 Chromatographie ionique(c)(S)	<u>1 800</u> mg/l SO4--	250	
TAC (Titre alcalimétrique complet)	NF EN ISO 9963-1 Potentiométrie(c)(S)	23.75 ° f		
Turbidité	NF EN ISO 7027-1 Néphélométrie (S)	<u>97 (*)</u> NFU	0.5	1
TH (Titre Hydrotimétrique)	Méthode interne M_EM144 Calcul à partir de Ca et Mg(c)(S)	193.78 ° f		
Caractéristiques organoleptiques				
Aspect		Normal		
Couleur apparente (eau brute)	NF EN ISO 7887 Compareurs(c)(S)	<u>75</u> mg/l Pt	15	
Couleur vraie (eau filtrée)	NF EN ISO 7887 Compareurs(c)(S)	< 5 mg/l Pt	15	
Odeur Saveur (0=r.a.s., sinon =1, cf commentaire)		0 qualit.		
Oxygène et matières organiques				
Carbone organique total (COT)	NF EN 1484 Oxydation par voie humide et IR(c)(S)	0.40 mg/l C	2	
Minéralisation				
Calcium dissous	NF EN ISO 11885 ICP/AES après filtration(c)(S)	572.5 mg/l Ca++		
Magnésium dissous	NF EN ISO 11885 ICP/AES après filtration(c)(S)	123.1 mg/l Mg++		
Paramètres azotés et phosphorés				
Ammonium	Méthode interne M_J077 Spectrophotométrie automatisée (S)	0.06 (*) mg/l NH4+	0.1	
Nitrites	NF EN ISO 13395 Flux continu (CFA)(c)(S)	< 0.01 (**) mg/l NO2-		0.1
Nitrates	NF EN ISO 10304-1 Chromatographie ionique(c)(S)	< 0.1 mg/l NO3-		50
Métaux et micropolluants minéraux				
Arsenic total	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2 ICP/MS après acidification et décantation(c)(S)	< 0.002 mg/l As		0.01
Cadmium total	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2 ICP/MS après acidification et décantation(c)(S)	< 0.001 mg/l Cd		0.005

(c) : Essais et / ou prélèvements couverts par l'accréditation COFRAC. L'accréditation de la section essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

S) Essais réalisés par le laboratoire CARSO-LSEHL sur le site de Vénissieux (n° portée 1-1531)

Il contient 3 page(s). La reproduction partielle de ce rapport et la référence à l'accréditation du laboratoire sont strictement interdits. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Les conclusions réglementaires sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Les données concernant la réception, la conservation, le traitement pré-analytique, le traitement analytique et les incertitudes sont transmises sur demande. Ce rapport n'est valable que signé par une personne habilitée. Lorsque le prélèvement est réalisé par le client ou son mandataire, le LDAI83 ne peut être tenu pour responsable de l'exactitude des données fournies par le client et reportées sur le rapport d'essais.

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR – Tel: 04.83.95.32.30 - Ldai83@var.fr

Site de dépôt et d'analyses : 375, rue Jean Aicard - 83300 DRAGUIGNAN - Site de dépôt : 6, Avenue François Cuzin - 83000 TOULON

N° labo :
2025.14504-1-1Modèle:
B.HY_01
Version :
08

Laboratoire agréé par le Ministère de la Santé

Draguignan, le 03/10/2025

<u>Analyses</u>	<u>Normes et méthodes</u>	<u>Résultats</u>	<u>Référence qualité</u>	<u>Limite qualité</u>
Chrome total	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2 ICP/MS après acidification et décantation(c)(S)	< 0.005 mg/l Cr		0.05
Cuivre total	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2 ICP/MS après acidification et décantation(c)(S)	< 0.010 mg/l Cu	1	2
Fer total	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2 ICP/MS après acidification et décantation(c)(S)	5.36 mg/l Fe	0.2	
Mercure total	Méthode interne M_EM156 Fluorescence après minéralisation bromure-bromate(c)(S)	< 0.01 µg/l Hg		1
Nickel total	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2 ICP/MS après acidification et décantation(c)(S)	< 0.005 mg/l Ni		0.02
Plomb total	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2 ICP/MS après acidification et décantation(c)(S)	< 0.002 mg/l Pb		0.01
Zinc total	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2 ICP/MS après acidification et décantation(c)(S)	1.22 mg/l Zn		

Les Références et Limites de Qualité sont issues du Code de la Santé Publique ; les paramètres qui dépassent les RQ/LQ apparaissent en italique-gras-souligné
En microbiologie, selon la norme NF EN ISO 8199 de novembre 2018:

- de 3 à 9 colonies : il s'agit d'une estimation dans le volume étudié
- de 1 à 2 colonies : il s'agit d'une présence dans le volume étudié
- aucune colonie signifie : <1 microorganisme par volume en ml

(*) L'absence du logo Cofrac provient d'un délai de mise en analyse par rapport au prélèvement supérieur aux exigences normatives.

(**) la limite de qualité est de 0,1 mg/L pour les eaux en sortie de traitement et de 0,5 mg/L dans les autres cas

Déclaration de conformité (les antériorités sur les points de prélèvement ne sont pas prises en compte) : Pour ce prélèvement instantané, au moins un des paramètres analysés n'est pas conforme aux limites et/ou références de qualité fixées par le code de la santé publique

N° bon de commande.....: 2025.1700

Thierry PARZYS
Responsable du Pôle Laboratoire et Risques
Sanitaires